

# Conseil Municipal

- 30 avril 2014 -

Rapport de présentation



# 17/14 Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

*Rapporteur : Madame le Maire*



# 18/14 Instauration et composition des commissions municipales

**Rapporteur : Madame le Maire**

## **1°- COMMISSION DU CADRE DE VIE :**

*Aménagement urbain, développement économique et emploi, gestion des travaux et du patrimoine, transports, circulations, environnement, développement durable, commerce local et marché hebdomadaire.*

**1<sup>er</sup> Vice-Président : Jean-Claude CONTE**

**2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monique DARDAUD**

Membres : P. MERIAN, R. SARLANDIE, Ph. ROUZÉ, A. GOURVENNEC, L. GUITTON, P. CHAIGNE, V. LAMAISON

## **2°- COMMISSION SERVICES A LA POPULATION**

*Affaires sociales, vie culturelle, sportive et associative, petite enfance, affaires scolaires et périscolaires, jeunesse, fêtes et animations, jumelages et relations internationales.*

**1<sup>er</sup> Vice-Président : Eric FABRE**

**2<sup>ème</sup> Vice-Président : Carole GUERE**

Membres : N. SAVIGNAC, J-A BOUYSSOU, N. GHILLAIN, H. PROKOFIEFF, C. LANCHAS-VINCLAIR, T. BRUNEL, E. VASQUEZ, J-M. MEYRE, V. ARDOUREL, J. FOURCAUD

## **3°- COMMISSION MOYENS ET RESSOURCES**

*Finances et marchés publics, administration générale, communication, TIC, relations avec les usagers, ressources humaines et sécurité*

**1<sup>er</sup> Vice-Président : Jean-Michel BOUSQUET**

**2<sup>ème</sup> Vice-Président : Madeleine O'PRESCO**

Membres : D. DUCLOS, U. SEN, L. DUPUY BARTHERE, A. SAINT GENEZ, F. BADEZ



# 19/14 Désignation des représentants municipaux auprès de divers organismes et associations

*Rapporteur : Madame le Maire*

Il est nécessaire que la collectivité soit représentée au sein des différentes **instances associatives, syndicales et intercommunales.**

Il convient donc de désigner, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au sein du Conseil Municipal, ou par des personnalités extérieures habilitées, **les élus qui y siègeront pour représenter la commune.**



# 20/14 Fixation des indemnités des élus - Décision

**Rapporteur : Madame le Maire**

Vu les arrêtés de Madame le Maire en date 14 avril 2014 donnant **délégation à 13 conseillers municipaux** dans les domaines suivants :

- Patrick MERIAN : Agenda 21 et citoyenneté
- Marie Rose SARLANDIE : Handicaps et accessibilité
- Nicolas GHILLAIN : Seniors et anciens combattants
- Hélène PROKOFIEFF : Jeunesse
- Philippe ROUZE : Emploi
- Corinne LANCHAS VINCLAIR : Restauration municipale
- Daniel DUCLOS : Communication et TIC
- Ulviye SEN : Relations avec les usagers, labellisation et guichet unique
- Thierry BRUNEL : Jumelages et relations internationales
- Erika VASQUEZ : Petite enfance
- Laurent DUPUY BARTHERE : Sécurité et CLSPD
- Anne GOURVENNEC : Vie économique, commerce local et marché
- Ludovic GUITTON : Transports

- **Proposition :**
  - **Fixer à compter du 30 mars, pour M<sup>me</sup> le Maire (55%) et M<sup>mes</sup> et MM les Adjoints (10% ou 18%), et à compter du 14 avril pour M<sup>mes</sup> et MM les Conseillers Municipaux délégués (3% ou 6%), les taux et montants des indemnités des élus.**



# 21/14 Droit à la formation des élus municipaux - Décision

*Rapporteur : Madame le Maire*



## Objectifs généraux de formation :

- le positionnement des élus dans la collectivité
- la maîtrise de la gestion municipale
- la compréhension du rôle de la commune dans son environnement
- les actions à mettre en œuvre pour les habitants et le territoire
- les formations individualisées pour une meilleure efficacité dans la fonction d'élus

## • Proposition :

- Arrêter les **orientations de formation des élus** sur la base non exhaustive de ces objectifs.
- Fixer l'enveloppe maximum des crédits alloués annuellement à 7,5% du montant des indemnités des élus, soit la **somme forfaitisée de 8 000 € par an**.



# 22/14 Signature d'une convention entre la ville du Haillan et l'université Bordeaux II pour l'action « Eveil culturel et petite enfance »

Rapporteur : Carole GUERE



La Ville du Haillan est inscrite depuis de nombreuses années dans « Le réseau girondin petite enfance, familles, cultures et lien social » et selon les thèmes abordés participe à la **création de modules**, accueille des **stages** intra muros ou des **soirées thématiques**.

Les professionnels bénéficient également de **formations**, de **séminaires** et d'un **colloque**.

## • Proposition :

- Décider de verser la somme de **996 €** à l'Université de Bordeaux Segalen pour adhérer au « **réseau girondin petite enfance, familles, cultures et lien social**. ».

# 23/14 Fonds départemental d'aide à l'équipement des collectivités locales – Affectation de la dotation 2014

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

La Ville du Haillan est dotée d'un **crédit de 27 684 €**, montant rapporté à la population de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (contre 27 188 € en 2013).



- **Proposition :**
  - Prendre acte du montant de la **dotation F.D.A.E.C.** qui est allouée à la ville du Haillan pour l'exercice 2014, soit 27 684 €.
  - **Affecter cette dotation en totalité aux travaux d'enfouissement des réseaux et modification de l'Eclairage Public rue Hustin, travaux estimés à 281 000 €.**



# 24/14 Délégation au Maire pour le recours à l'emprunt et instruments financiers

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET



- **Proposition :**

- Donner délégation au Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours.

- Définir sa politique d'endettement comme suit :

**Classement dette en 1-A. Encours total de la dette : 7 168 776.2 €**

Nombre de produits : 35 contrats, soit 100 % de l'encours total.

- Donner délégation au Maire pour réaliser tout investissement et **dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget** et aux fins de contracter des instruments de couverture et des produits de financement.

- Autoriser Le Maire à **déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour les fonds qui proviennent des excédents de trésorerie résultant du cycle d'activité de la collectivité** et de passer les actes nécessaires.

- **Être tenu informé** des emprunts contractés dans le cadre de la délégation.

# 25/14 Commission communale des impôts directs – Liste de présentation des commissaires - Adoption

*Rapporteur* : Jean-Michel BOUSQUET

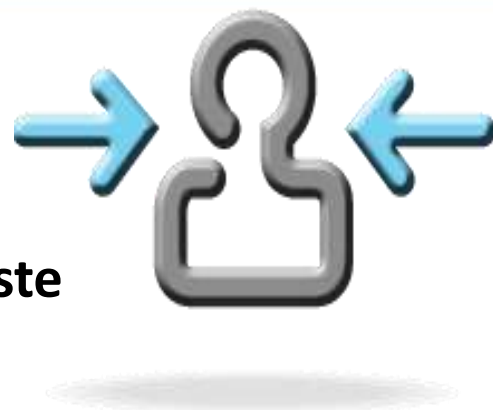
PROPOSITION DE COMMISSAIRES TITULAIRES	PROPOSITION DE COMMISSAIRES SUPPLEANTS
M BOUSQUET Jean-Michel	M. ROBINSON Jacques
M. DARDAUD Monique	M. ARRIVE Pierre
M. REULET Michel	M. MONTIGNAC Bernard
M. FRANCOIS Eric	M. DELFOUR Guy
M. DROZDZ Michel	MME LEVY Dorothée
MME. EULOGE Annie	MME GUIRAUD Evelyne
MME. LAFEUILLE Véronique	MME MARCEL Annette
MME MASSAT Danièle	MME CASSAGNE Gisèle
MME. OFFE Annie	M. VATTIER René Pierre
M. GRENET Roger	M. GAY René
<u>M. Proposition opposition</u>	<u>M. Proposition opposition</u>
<u>M. Proposition opposition</u>	<u>M. Proposition opposition</u>
M. DUROUSSEAU Francis (Hors Commune)	M. FUSCO Bruno (Hors Commune)
M. DELAUNAY Jacky (Hors Commune)	M. DUROUSSEAU Patrick (Hors
M. MEU Alain (propriétaire de bois)	Commune)
M. MONTIGNAC Christian (Propriétaire de bois)	MME. DUGRAVA Viviane (Propriétaire de
	bois)
	MME. CAZIMAJOU Geneviève (Propriétaire
	de bois)

# 26/14 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madeleine O'PRESCO

- **Proposition :**

- De décider,
  - la création des postes suivants à compter du 15 mai :  
**Gardien de police municipale à temps complet : 1 poste**  
**Attaché territorial à temps complet : 1 poste**
  - la suppression du poste suivant à compter du 9 mai :  
**Adjoint administratif 2e classe à temps complet : 1 poste**
- Modifier le libellé de certains grades en tenant compte de la nouvelle réglementation et de **remplacer éducateur chef par éducateur principal.**
- **Dissocier le grade d'attaché principal du poste de directeur général des Services.**



# 27/14 Modification du tableau des effectifs – Poste de collaborateur de Cabinet

*Rapporteur : Madeleine O'PRESCO*

Par délibération du 2 octobre 2009, le **Conseil Municipal** avait **décidé la création d'un poste de collaborateur de cabinet.**

Compte tenu des projets développés par la ville, il convient de continuer de faire appel à cet agent dont les missions consistent à :

- **Suivre les relations avec les élus, les services municipaux et les acteurs de la vie locale,**
- **Suivre la communication externe, les relations avec la presse.**

Dans ce cadre-là, et dans le respect des limites réglementaires, il est proposé de **renouveler à compter du 9 mai 2014 le contrat actuel de la collaboratrice de cabinet, M<sup>me</sup> Lucie Mialhe**, dans des conditions identiques.

Sa rémunération est fixée par référence à **l'indice majoré 562** (indice brut 675), (valeur du point au 1<sup>er</sup> avril 2014).



# 28/14 Modalités de recrutement et de rémunération des agents non titulaires occasionnels et saisonniers

*Rapporteur : Madeleine O'PRESCO*

- Faire appel **selon les nécessités de service** à des agents non titulaires dans les cas de figure précédemment évoqués
- **Rémunérer** ces agents sur le **1<sup>er</sup> échelon du grade** sur lequel ils sont recrutés
- Tenir compte de la spécificité de la fonction de **surveillant de baignade** intervenant sur les centres de loisirs et de fixer leur rémunération au **3<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe**
- **Rémunérer les aides animateurs (16-18 ans)** intervenant en période estivale sur la base du **1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe**, à concurrence de
  - **80 % du SMIC brut mensuel**, pour les salariés ayant **moins de 17 ans et de 6 mois de pratique professionnelle** dans la branche d'activité concernée
  - **90 % du SMIC brut mensuel**, pour les salariés ayant **plus de 17 ans et de 6 mois de pratique professionnelle** dans la branche d'activité concernée et ce conformément à la réglementation en application.

La rémunération de ces personnels subira les augmentations salariales définies par les textes en vigueur, et les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice en cours et suivants.



# 29/14 Revalorisation de la prime annuelle attribuée aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires contractuels de droit public de la ville du Haillan

Rapporteur : Madeleine O'PRESCO



- Fixer le montant de la prime annuelle attribuée au personnel municipal à **1 330 €**.
- Préciser qu'elle sera versée semestriellement à raison de **50 % en juin et 50 % en novembre**.
- Préciser que pour une raison exceptionnelle **d'urgente nécessité sociale**, il est possible que la prime prévue pour le versement à venir soit **versée par anticipation** au prorata des mois échus. Le montant du versement net sera égal au douzième du montant de la prime multiplié par le nombre de mois échus entre le précédent versement et le train de paie en cours. Le montant brut sera amputé des cotisations sociales réglementaires. Le versement anticipé sera réintégré dans le train de paie du mois correspondant au mois de versement initialement prévu pour le versement de la prime.
- Préciser :
  - que la prime sera versée à l'ensemble des personnels **titulaires, stagiaires et non titulaires contractuels** de droit public (excepté les collaborateurs de cabinet, conformément à la réglementation)
  - que la prime sera versée sur la même base mais au prorata du temps de service :
    - Au personnel **rémunéré à l'heure** assurant un service régulier
    - Aux **vacataires des Accueils de Loisirs** qui auront effectué un minimum de 45 vacations sur l'année considérée, soit 405 heures
- Fixer le montant de la **prime pour les Assistantes Maternelles à 665 €** pour l'année 2014.